

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 juin 2010

### **Retard inquiétant sur l'année-recherche : a-t-on perdu l'intérêt pour la recherche publique en médecine?**

Chaque année, l'attribution et le financement d'année recherche par l'État permet à des internes de réaliser un projet de recherche sur un an. Ces internes enrichissent ainsi leur formation d'une étape dans le monde de la recherche, et pour certains, c'est le début d'un long travail de recherche, voire d'une carrière universitaire. Pour l'État et les Universités, ce procédé favorise la recherche, y compris dans des domaines qui trouvent peu de financements privés.

Dans le contexte actuel de réécriture des textes de loi modifiés par la loi HPST, l'arrêté définissant les modalités de l'année recherche tel que prévu dans le décret sur le troisième cycle des études médicales, est réécrit. Le processus de leur attribution change, ce qui était le souhait des internes. Tous les partenaires concernés sont aussi en accord avec cette évolution.

Cet arrêté requiert que le décret sur le troisième cycle des études médicales soit publié, ce qui devrait se produire dans les prochaines semaines, avant de pouvoir paraître lui-même. Il concernera les années-recherche à attribuer à des internes pour la rentrée prochaine (année 2010-11). Concrètement, il est nécessaire que l'arrêté soit publié au plus tôt, car il faudra encore que les commissions universitaires aient lieu et que le nombre de postes attribués soit fixé pour que les internes sachent s'ils débutent une année recherche en novembre.

Les internes de médecine s'inquiètent de plus en plus de ne voir aucune avancée dans la rédaction finale de l'arrêté sur l'année recherche. Malgré les accords sur le fond, la mise en forme ne se fait pas, tant au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche que du Ministère de la Santé et des Sports. Aucun texte n'est pour l'heure prêt pour une publication après des mois de travail commun !

Il n'est pas possible que la procédure d'attribution des années-recherche soit reportée à la rentrée. Les internes ont besoin de savoir suffisamment tôt s'ils sont retenus pour l'année-recherche et pas le mois précédant celle-ci ! Le retard actuel est déjà très lourd pour nos jeunes chercheurs.

L'arrêté sur l'année recherche doit figurer à l'ordre du jour du prochain CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 21 juin pour être validé. C'est la seule possibilité pour qu'il puisse paraître dans les suites du décret sur le troisième cycle, avant les vacances d'été.

Les internes de médecine de France attendent donc de leurs deux Ministères de tutelle l'efficacité requise pour faire avancer ce dossier, sans délaisser ainsi les futurs médecins qui prennent le temps durant leurs longues études de participer à la recherche française.

#### CONTACTS PRESSE :

ISNIH : Grégory MURCIER, [gregory.murcier@isnih.com](mailto:gregory.murcier@isnih.com) 06 76 26 29 99

ISNAR-IMG : Pierre CHAPUT, [porteparole@isnar-img.com](mailto:porteparole@isnar-img.com), 06 73 07 52 85